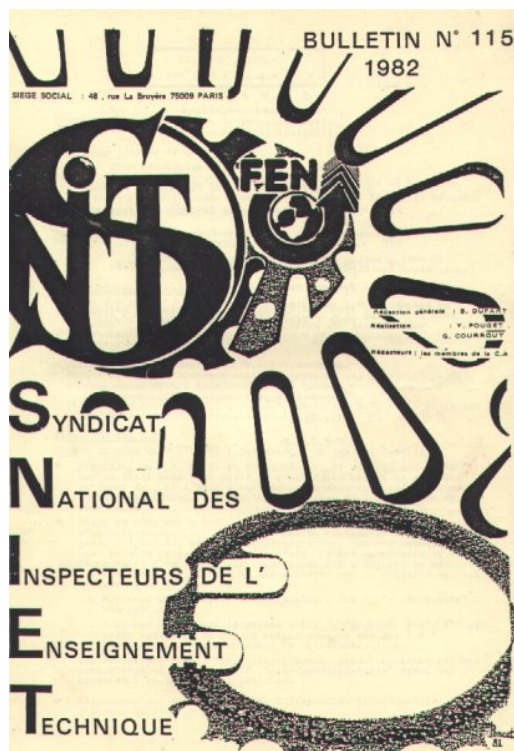


## 1962-1987 Les 25 premières années du SNIET



En lisant les lignes de cette Histoire, nous ne pouvons que constater que malgré les efforts constants de notre syndicat, nous n'avons pas encore réussi à atteindre l'objectif fixé depuis toujours : l'indice 812 ou son équivalent.

Quelques avantages furent glanés çà et là, qui améliorèrent quelque peu notre situation mais rien de plus.

Puissions-nous, à l'heure où se dessine l'aube d'une réflexion sur le devenir du corps d'inspection, obtenir enfin la reconnaissance morale et pécuniaire de notre fonction.

Renée HASIAK - Secrétaire nationale – 1999

### Commentaire - Février 2018

Au moment où Renée Hasiak écrivait ces lignes en 1999, l'accès des IEN à la hors échelle A n'était pas encore acquis (il ne le sera qu'en 2000) et l'accès à la hors échelle B apparaissait encore comme totalement inenvisageable... C'est en regardant le chemin parcouru qu'on mesure combien le combat syndical s'inscrit dans la durée et dans la continuité.

Comme le rappelle souvent le secrétaire général du SI.EN, rien n'a jamais été donné pour la seule reconnaissance de notre mérite et de nos compétences mais seulement à la suite d'une revendication argumentée et fortement portée par l'organisation syndicale majoritaire des IEN, le SI.EN UNSA

## LES DIX PREMIERES ANNEES (1962 - 1972)

Claude BITTEROLF et Arthur SMITH

Les 21 et 23 novembre 1962 se tenait à PARIS le **Congrès Constitutif du S.N.I.E.T.**. C'était l'aboutissement des efforts d'un petit groupe de collègues, jusqu'alors syndiqués au S.N.E.T. qui avait ressenti la nécessité d'une organisation syndicale renforcée. La campagne de revendications des enseignants déclenchée en avril 1961 avait permis des réajustements appréciables pour certaines catégories mais elle avait montré aux Inspecteurs de l'Enseignement Technique - malheureusement passifs à l'époque - combien ils étaient ignorés aussi bien dans leur propre administration que des autres corps.

Au lendemain de ce mouvement revendicatif, le déclassement des I.E.T. était encore aggravé. Ils étaient dotés en outre de deux échelles indiciaires distinctes avec un échelon fonctionnel rendu pour eux fictif par l'absence totale de dotation budgétaire : seuls les inspecteurs primaires, qui s'étaient montrés actifs au cours de la lutte, obtenaient aussitôt des postes à cet échelon "spécial".

C'est dans ces conditions, qu'après discussion laborieuse avec le S.N.E.T. était envisagée la création d'un syndicat des I.E.T. (alors que la F.E.N., à l'époque, aurait préféré la constitution d'un syndicat rassemblant tous les inspecteurs dits "départementaux"). Le camarade LEBLEU, vieux militant du S.N.E.T. et représentant élu des I.E.T. à leur commission paritaire, prenait la tête du mouvement et, à l'occasion d'audiences ministérielles tant auprès de M. PAYE qu'auprès de M. SUDREAU, posait pour la première fois avec netteté les problèmes propres aux I.E.T. Le 12 avril 1962, au cours du congrès du S.N.E.T., une Commission Administrative provisoire était élue. Elle enregistrait dès le 23 juin 1962 l'accord enthousiaste de la grande majorité des collègues et organisait en septembre notre premier congrès.

Il n'est sans doute pas sans intérêt, et non seulement pour les nouveaux collègues qui n'ont pas connu cette époque de la vie de notre syndicat, de rappeler ce que pouvait être alors notre situation, nos problèmes, nos revendications. On mesurera mieux tant le chemin parcouru que la résistance opiniâtre de l'administration et des gouvernements successifs à des demandes si souvent réitérées.

**Le premier congrès du S.N.I.E.T.** demandait, en outre :

- une échelle unique 300 - 600;
- un avancement automatique dans la carrière;
- la réunion régulière de la C.A.P.;
- la participation de la C.A.P. à l'établissement de propositions pour la liste d'aptitude aux fonctions d'I.P.E.T.;
- la revalorisation des taux de frais de déplacement;
- l'institution d'une indemnité forfaitaire de suggestion et de représentativité;
- le remboursement des frais de déménagement, notamment pour les inspecteurs nouvellement nommés;
- le classement dans le groupe A de tous les inspecteurs, en ce qui concerne l'utilisation de la voiture;
- la mise à disposition des inspecteurs de moyens de travail et de documentation à l'échelon rectoral...

Enfin et surtout, les Inspecteurs de l'Enseignement Technique, dès leur premier Congrès, avaient tenté d'élaborer "une définition rationnelle de leur rôle que tienne compte de l'évolution des structures de l'Education Nationale".

Refusant toute assimilation abusive avec d'autres inspecteurs "départementaux", "exprimant avec force leur opposition à tout ce qui pourrait les détourner de leur mission et leur faire remplir des tâches relevant des services administratifs universitaires", les Inspecteurs de l'Enseignement Technique, proposaient la définition suivante de leur fonction : "l'I.E.T. exerce, sous l'autorité du recteur, une mission permanente d'inspection dans les établissements de l'Académie relevant de sa compétence. Il peut en outre, compte tenu de sa spécialité, faire fonction de conseiller technique auprès des I.A. et remplir, en cette qualité, des missions de conception, de prévision et de contrôle".

C'était là le début d'une longue lutte pour en finir avec les cas nombreux d'étroites "départementalisation" et, couper court à la menace qui planait alors d'extension de cette départementalisation à l'ensemble du corps. La bataille pour une reconnaissance du rôle spécifique des I.E.T. était engagée et les fondements d'un statut clairement déterminés.

La création du S.N.I.E.T. et la diffusion de nos premières motions syndicales ont incontestablement eu pour effet de mieux faire prendre conscience à l'Administration "de la diversité, de la multiplicité et de l'importance des tâches qui incombent et incomberont aux I.E.T."

Malgré les graves soucis de santé qui vont entraver l'activité de notre premier secrétaire général et le contraindre, le 22 avril 1963, à demander à BITTEROLF et à ROBERT d'assurer l'intérim, le S.N.I.E.T. obtient des satisfactions :

- inscription au budget de créations de postes;
- sortie de la circulaire du 21 mai 1963 définissant notre fonction;
- création d'une échelle indiciaire unique 300 - 575 (avec échelon fonctionnel à 600).

Dans cette période de mise en place, il fallut faire face rapidement afin de pouvoir, en toutes circonstances, présenter à l'administration nos propositions syndicales.

Allions-nous, par exemple, nous laisser entraîner à n'attribuer l'échelon "spécial" (fonctionnel) qu'à des postes d'adjoints à un inspecteur d'académie comme semblait le souhaiter alors la direction du personnel?

Une campagne syndicale d'explication fut organisée dans les S1 et un référendum eut lieu. C'est de ses résultats, étudiés en commission administrative le 22 avril 1963, que devait sortir la formule 2B + D (rappelons, pour les nouveaux I.E.T., que les éléments de ce barème sont :

- B : ancienneté réelle dans la fonction d'I.E.T.;
- D : âge)

L'administration a fini par accepter de l'appliquer ce qui a permis d'éviter une fois de plus l'écueil de la départementalisation.

En même temps, la commission administrative décidait d'organiser un pré-vote pour arrêter la liste des candidats du S.N.I.E.T. à la C.A.P., liste que l'ensemble des collègues étaient appelés à approuver massivement le jour du vote officiel de façon à établir avec éclat la représentativité de notre syndicat.

Enfin, un Conseil Syndical (réunion de la C.A. et des secrétaires de S1) tenu les 21 et 22 novembre 1963 essayait de définir des perspectives pour l'Enseignement Technique et d'intégrer nos revendications dans la lutte d'ensemble des enseignants.

Le **Congrès de Chartres**, tenu les 14, 15 et 16 avril 1964, devait être caractérisé par des travaux de commission approfondis et la confirmation d'un amical esprit de corps.

Des progrès étaient notés, grâce à une action syndicale persévérante, en ce qui concerne la procédure de reclassement des I.E.T. nouvellement reçus. De premiers jalons étaient posés pour une préparation au C.A.I.E.T..

Huit motions principales, donnant lieu à des débats soutenus, furent adoptées. L'une d'elles réclamait un statut définissant la fonction d'inspecteurs régionaux. Une autre abordait le problème de la notation des I.E.T.. Une troisième exprimait, pour la première fois, l'opinion des I.E.T. sur l'organisation des examens. Une quatrième, qui semble n'avoir guère d'échos, souhaitait "qu'un logement compatible avec les fonctions d'I.E.T. leur soit réservé par l'administration".

Déjà en 1964, les I.E.T. prenaient ainsi position, sur la promotion sociale et l'éducation permanente.

Le S.N.I.E.T. affirmait également la nécessité d'une "formation professionnelle assurée exclusivement par l'Education Nationale".

De nouveaux ennuis de santé obligeaient notre ami LEBLEU à abandonner définitivement le secrétariat général du syndicat, la commission administrative des 9 et 10 novembre 1964 confiait l'intérim à BITTEROLF. Cette période est marquée par une succession de démarches auprès des différentes directions du Ministère et l'établissement de contacts intersyndicaux avec les inspecteurs primaires et les inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Le 22 novembre 1964, le secrétaire général par intérim soumettait à M. LAURENT, Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale et à M. BRUYERE, conseiller du Ministre, dix fiches techniques définissant les doléances des Inspecteurs de l'Enseignement Technique :

- 1 - conditions de travail;
- 2 - nécessité d'un secrétariat;
- 3 - frais de déplacement;
- 4 - calcul des indemnités de déplacement;
- 5 - demande d'indemnités forfaitaires;
- 6 - anomalies du reclassement dans l'échelle unique;
- 7 - avancement et notation;
- 8 - situation indiciaire;
- 9 - problèmes propres aux I.E.T. des services administratifs (catégorie aujourd'hui éteinte);
- 10 - statut et promotion aux grades d'Inspecteur Principal d'Enseignement Technique et d'Inspecteur Pédagogique Régional.

On peut, sur la base de ces documents déposés au Ministère, affirmer que dès lors nos divers interlocuteurs étaient à même de connaître nos problèmes dans leurs moindres détails.

Les journées d'études de VERSAILLES, les 6 et 7 avril 1965, devaient affiner ces fiches et les porter directement à la connaissance de M. CAPELLE, alors directeur général.

A l'issue de ces journées, le camarade ROBERT était élu secrétaire général du S.N.I.E.T..

S'ouvre alors pour notre S.N.I.E.T. une longue période de mise en place de nos structures syndicales et de démarches de toutes sortes dans les divers services ministériels.

La parution d'un bulletin imprimé était poursuivie avec bien des aléas et des retards qui devaient conduire assez vite à la formule ronéotypée. L'activité propre à chaque S1 était stimulée et mise en valeur dans le même temps où les élus à la commission administrative paritaire défendaient pied à pied, des positions de principe sur les mutations ou la parution d'une liste d'aptitude aux fonctions d'Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique ou d'Inspecteur Pédagogique Régional. Le congrès parisien des 7 et 8 mai 1966 abordait, avec un rapport du camarade SMITH, les problèmes relatifs à la carte nationale d'inspection de Enseignement Technique et essayait, pour la première fois, d'établir des critères objectifs de répartition des postes budgétaires entre les académies. Mais le congrès ne s'en tient pas à des problèmes étroitement corporatifs puisqu'il traita, par ailleurs, de la formation des professeurs (rapporteur : BUET), de la formation professionnelle (rapporteur : BITTEROLF), de l'organisation des C.A.P. (rapporteur : JOUAN, nommé récemment Inspecteur Principal de Enseignement Technique ).

**Un plaquette imprimée**, présentant les activités et les doléances des Inspecteurs de Enseignement Technique, est largement diffusée en direction des pouvoirs publics centraux, régionaux et départementaux ainsi qu'auprès de nombreuses personnalités.

Notre camarade ROBERT, détaché auprès du Ministère des Anciens Combattants et en instance de devenir Inspecteur Principal Enseignement Technique, annonce devant l'assemblée générale des 8, 9 et 10 février 1967 qu'il ne peut plus être candidat à la commission administrative.

C'est le camarade LEQUAIN qui est alors élu Secrétaire Général, à l'issue d'un Congrès marqué par des débats longs et passionnés sur "la réforme de l'enseignement et la formation professionnelle". Rappelant qu'"ils possèdent une connaissance approfondie tout à la fois des milieux scolaire et professionnel aussi bien que de l'administration", les inspecteurs de l'Enseignement Technique réclament alors leur participation à la mise en œuvre de la loi du 3 décembre 1966 et leur place dans l'E.R.E.P., pensant ainsi trouver des arguments supplémentaires pour une révision indiciaire.

Nos démarches se poursuivent, sans résultats, auprès de Messieurs GAUTHIER et LAURENT notamment qui, durant cette même période, mettent en place des palliatifs dangereux comme les S.E.P., amorces de la scolarité à temps partiel sous le contrôle des organismes patronaux.

"Une fois encore, les solutions étaient renvoyées à plus tard".

C'est le 22 septembre 1967 que la commission administrative eut à discuter pour la première fois du problème des vacances de C.A.E.C.E.T. refusée aux inspecteurs de l'Enseignement Technique dans certaines académies.

Malheureusement elle adopte alors une position d'attente défaitiste qui prouve combien le difficile contexte politique de l'époque et les refus perpétuels de l'administration avaient fini par éroser la combativité de nos militants.

Une nouvelle fois, une audience est sollicitée auprès du Ministre de l'époque qui nous fait recevoir le 15 décembre 1967 par un membre de son cabinet : "dialogue aimable mais sans efficacité avec un interlocuteur qui connaît peu et mal les inspecteurs de l'Enseignement Technique".

C'est dans ce climat quelque peu déprimant que se tiennent à PARIS nos "journées" des 17, 18 et 19 février 1968. "Cette situation, déclare LEQUAIN dans son rapport d'activité, durera aussi longtemps que nous serons incapables de définir des moyens de pression, de les utiliser à l'unanimité, de les brandir comme des armes".

L'essentiel du Congrès est consacré à une discussion, parfois très vive, sur la nécessité et les moyens de l'action. D'autres sujets donnent également lieu à des affrontements :

- multiplication des S.E.P.;
- concours réservé aux maîtres auxiliaires.

Une motion finale sur "situation et avenir" du corps d'inspection ne peut être adoptée que partiellement et dans une certaine confusion. La "commission des moyens d'action" suggère l'arrêt éventuel de certaines de nos activités ("un arrêt d'au moins un mois de toutes les tâches administratives accompagné d'un développement des tâches pédagogiques") mais le Congrès en laisse finalement l'initiative à la commission administrative "qui, après consultation des S1 décidera des dates".

L'action syndicale, mal définie, était ainsi reportée à plus tard au moment même où la pression revendicative allait atteindre un niveau rarement égalé de notre histoire. Le bureau nouvellement élu est contraint, le 16 juin 1968, de réunir un Conseil Syndical extraordinaire pour tenter de résoudre au mieux les problèmes posés par la situation nouvelle née de mai 1968 et, pour notre syndicat, rendue singulièrement délicate par la démission brusquée, le 11 mai 1968, de son secrétaire général. VOLAT est désigné pour assurer la relève. La crise qui secoue le pays révèle des oppositions profondes au sein du S.N.I.E.T., menacé dans sa cohésion. Finalement, l'idée d'unité l'emportera, et aussi une orientation résolument plus syndicaliste, plus combative.

Relevons pour en terminer avec cette période fertile en événements et en débats, un extrait du procès-verbal de séance du 16 juin 1968 de notre conseil syndical :

- "BITTEROLF pense qu'il serait vain de croire que les Inspecteurs de l'Enseignement Technique obtiendront des indices supérieurs à ceux des I.D.E.N.. Il propose la solution de l'extinction du corps des I.E.T. et la création d'un corps d'I.P.E.T. à double vocation :

- des I.P.E.T. pédagogiques;
- des I.P.E.T. administratifs".

On sait que l'administration devait reprendre à son compte cette proposition ... quatre ans plus tard.

A feuilleter les archives et à comparer les documents soumis aux S1 on s'aperçoit vite que, depuis 1968, notre syndicat a pris une autre allure : il a multiplié la parution de comptes-rendus et d'études pour susciter la réflexion et la discussion dans tous les S1. Ce travail d'éclaircissement et de persuasion a porté ses fruits car il a conduit notre corps à mener ses premiers vrais combats syndicaux.

Certes, toutes les illusions n'ont pas été dissipées : il n'est que de se souvenir des applaudissements crépitant saluant l'intervention du secrétaire d'état, M. TRORIAL, lors de nos journées des 8, 9 et 10 novembre 1968.... Les Inspecteurs de l'Enseignement Technique sont souvent encore restés sensibles aux flatteries, aux promesses et aux discours sur la promotion du technique. Toutefois, la nouvelle commission administrative mise en place a su, très vite sous la direction de VOLAT, engager la bataille quotidienne, pied à pied, pour obtenir des avantages concrets et, en tout cas, ne plus tolérer en silence, de régressions ou d'atteintes aux droits acquis.

Nos représentants ont désormais été plus écoutés tant dans les organismes paritaires qu'au cours de leurs nombreuses démarches. Surtout, des décisions précises en matière d'action ont commencé à être élaborées. C'est, par exemple, de la motion du 11 mai 1969 annonçant "à partir de la prochaine rentrée scolaire une action vigoureuse et unanime sur le plan national", qu'est sorti effectivement, après encore bien des lenteurs et des aléas, notre refus unanime (à une exception près) d'organiser les C.A.E.C.E.T. tant que nous ne percevrons pas les vacances normalement afférents à ce genre de mission. Opiniâtement, en évitant tour à tour les pièges du bâton ou de la carotte. Notre syndicat a su montrer là, pour la première fois, sa capacité de déclencher et de mener à terme une lutte revendicative.

C'est pendant cette période où s'exprimait avec force notre mécontentement qu'à commencé à se réunir la commission chargée d'élaborer un **projet de statut** destiné à faciliter la sortie d'une nouvelle grille indiciaire. Notre bulletin n° 30 reproduisait en annexe le compte-rendu de la première réunion du groupe de travail ministériel du 6 février 1970. Dans ce même bulletin, la commission administrative prenait position contre les insuffisances de crédits affectés à la rénovation pédagogique et notamment contre les réductions de crédits du C.R.P.E.T..

Harcelée, l'administration a cherché les moyens d'endiguer notre mécontentement. L'un d'eux a été l'alignement de notre régime indiciaire sur celui des I.D.E.N.. On peut encore mettre à l'actif de notre pression persévérante l'augmentation du nombre des postes à l'échelon fonctionnel et, d'une façon générale, l'augmentation des postes budgétaires d'Inspecteurs de l'Enseignement Technique.

Le 22 juin 1970, la commission administrative était reçue par M. BILLECOCQ, secrétaire d'état à qui VOLAT exposait nos problèmes. La commission administrative décidait de maintenir le refus d'organiser les C.A.E.C.E.T. et les concours spéciaux à compter du 10 septembre 1970.

Le **Congrès** des 21, 22 et 23 **octobre 1970** maintenait fermement le mot d'ordre, en dépit de quelques "bavures" ici et là, et précisait nos positions sur :

- les enseignements complémentaires
- la répartition des postes d'Inspecteur de l'Enseignement Technique,
- l'animation et le contrôle des enseignants,
- les structures des C.E.T...

Au printemps 1971, l'administration, malgré des combats d'arrière garde, commençait à céder sur le problème des vacances. Le 1er juillet 1971, M. BILLECOCQ recevait à nouveau notre commission administrative pour nous annoncer quelques mesures non négligeables :

- prime de qualification,
- indemnité de bureau,
- fin du contentieux sur les vacances de C.A.E.C.E.T..

En revanche, le projet de statut n'était pas encore au point et le problème des indices seulement abordé. C'est ce jour là que "M. BRUYERE pense que la référence aux professeurs d'E.N.N.A. est un des meilleurs arguments".

Chacun a pu constater, au reçu de la copieuse information syndicale diffusée, que depuis la rentrée 1971, date à laquelle VOLAT, nommé Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique, a passé le flambeau à MULLER, l'activité syndicale a été particulièrement intense. Il n'est pas utile de revenir ici sur les événements récents, connus de tous et qui font l'objet du rapport d'activité présenté par MULLER. Rappelons seulement que **1972 a été une année d'espoirs déçus** dont les deux nouveaux gouvernements CHABAN et MESMER ont tenté de faire, en ce qui concerne notre statut, une année de dupes. Constatons que loin de courber la tête, les inspecteurs de l'Enseignement Technique ont su immédiatement saisir l'occasion de manifester leur mécontentement grandissant et leur ferme volonté de ne plus s'en laisser compter. Réjouissons-nous de voir, en ces circonstances difficiles, la cohésion de notre corps toujours mieux assurée.

Si cette dernière assemblée générale s'était ressentie des malentendus qui risquaient de nous séparer des camarades des enseignements commerciaux, quel réconfort de constater, à la veille de notre prochain congrès, leur approbation unanime du mot d'ordre de notre syndicat et leur cinglante réponse à la dernière provocation en date des pouvoirs publics à notre égard. Cette toute dernière bataille menée à propos des frais de stage n'est pas une "don quichotterie" pour des "broutilles". Elle est bien au contraire le signe qu'après dix ans d'expérience notre syndicat a atteint l'âge adulte et qu'il est capable, en toutes circonstances, de défendre les droits et la dignité de ses adhérents.



## LES 15 ANNEES SUIVANTES (1972 - 1987)

Arthur SMITH

Les dix premières années du S.N.I.E.T. ont fait l'objet d'une plaquette intitulée "le S.N.I.E.T. a dix ans", publiée en 1972 sous la signature de Claude BITTEROLF et celle de Arthur SMITH. Claude BITTEROLF nous a quittés l'an passé. J'ai pensé que je devais répondre, même seul, à la demande de la C.A. et poursuivre ce travail en vue de la célébration du 25e anniversaire de notre syndicat. Je reprends donc le récit des événements les plus marquants là où nous nous étions arrêtés en 1971.

La promotion de notre Secrétaire Général Louis VOLAT au grade d'I.P.E.T. avait conduit Joseph MULLER à "prendre la barre" et à assurer l'intérim jusqu'au congrès de décembre 1971 au cours duquel il fut élu à la C.A. par 143 voix sur 145 et élu à l'unanimité de la nouvelle C.A. au poste de Secrétaire Général.

Les préoccupations du S.N.I.E.T. étaient nombreuses en cette période. Les innovations tendaient à masquer les revendications corporatives : contrôle continu, unités capitalisables, formation continue, apprentissage etc... mais ne parvenaient pas cependant à faire oublier notre volonté d'obtenir un nouveau statut conforme au projet étudié avec l'administration depuis 1969, nouveau statut qui devait logiquement nous permettre de bénéficier d'une nouvelle grille indiciaire culminant au même indice que celle des professeurs d'E.N.N.A. et ne comportant plus d'échelon fonctionnel. C'est aussi en 1971/72 que le S.N.I.E.T. eu à lutter pour obtenir le paiement des vacances de C.A.E.C.E.T. et le remboursement des frais occasionnés par les séminaires et autres réunions nationales, sur la base des taux de mission.

Le contentieux était tellement lourd et le refus du pouvoir tellement obstiné que pour la première fois depuis sa création, le S.N.I.E.T. était amené à déposer un préavis de grève pour le 24 mai 1972. La préparation et la conduite exemplaire de ce mouvement amenèrent le pouvoir à faire quelques concessions mineures sur les vacances et les frais de mission mais cela n'empêcha pas l'administration de publier le 4 juillet, le décret portant nouveau statut des I.E.T. dont le texte n'avait rien de commun avec le projet mis au point pendant des années : ce n'était qu'une copie du nouveau statut des I.D.E.N.. Les vacances et la colère passées, il fallut dès la rentrée reprendre la lutte en vue d'obtenir la révision de ce mauvais statut et la prise en compte d'une nouvelle grille indiciaire. Le S.N.I.E.T. avait néanmoins obtenu des créations de postes et l'augmentation des postes à l'échelon fonctionnel (20 % de l'effectif soit 52 postes).

La nouvelle tactique de l'administration centrale consistait alors à nous détourner de nos objectifs essentiels en nous faisant croire à la possibilité d'une intégration des I.E.T. dans le corps des I.P.E.T./I.P.R. . Le slogan était alors : "I.E.T. EST MORT, VIVE L'I.P.R.". Mais les désillusions ne manquèrent pas dès que l'on en vint aux choses sérieuses à propos des modalités et du calendrier.

Une fois de plus nous changions d'interlocuteurs avec la nomination de FONTANET comme ministre. Il fallait évidemment repartir à zéro et faire le siège des nouvelles autorités en place. Nos dernières illusions furent balayées par M. FONTANET qui déclara lors d'une audience, qu'il ne fallait rien espérer avant 1974!. Comme les élections législatives étaient proches, personne au ministère n'avait le temps de s'intéresser aux I.E.T. si ce n'est pour les occuper à travailler sur des projets tels que la réforme du C.F.I.E.T.. 1972 qui devait être l'année de la promotion de l'Enseignement Technique, l'année du dialogue et de la concertation ne fut qu'une année préélectorale marquée par le silence des responsables politiques et leur mépris des organisations syndicales.

**Le congrès de 1972** enregistra notre échec dans le vieux combat pour le reclassement des I.E.T. mais si l'amertume est grande, la combativité des camarades est intacte. La nouvelle C.A. comportait quelques jeunes collègues bien décidés à participer à la lutte. Le bulletin n° 55 qui contient 15 annexes importantes, témoigne de l'activité syndicale dans tous les domaines. On y trouve notamment un dossier sur la révision du classement indiciaire des I.E.T., un autre sur la révision des taux des indemnités de déplacement et de séjour qui permettront de présenter des arguments sérieux à l'administration.

**Le scrutin du mars 1973** donnait une confortable majorité à la droite (275 élus sur 452 sièges de députés) ce qui ne modifiait pas la conjoncture politique. Un calendrier de l'action syndicale commençant par l'information du nouveau ministre et aboutissant à un " coup de semonce" en mai devait préparer une action massive pour la rentrée. Les problèmes soulevés par les nouvelles modalités d'inspection et de notation des professeurs ainsi que par l'organisation du plan de formation des professeurs de C.E.T. s'ajoutent à nos préoccupations et masquent parfois nos revendications fondamentales. Une fois de plus le S.N.I.E.T. est abusé par des promesses qui conduiront à lever le mot d'ordre de grève mais le ministre n'assumera pas les engagements pris par son prédécesseur. Les I.E.T. en colère refusent alors de participer au lancement du plan de formation tant qu'ils n'auront pas obtenu de garanties sur leur reclassement. Les représentants du ministre nous assurent qu'ils ont prévu une première tranche de création de postes d'I.P.E.T./I.P.R. pour amorcer l'intégration des I.E.T. dont le recrutement devrait être supprimé en 1975. Hélas, après le mépris nous devons connaître la moquerie car le ministre refusa de nous entendre; il nous fit recevoir par son chef de cabinet qui ne nous laissa aucun espoir d'amélioration : la guerre était déclarée. Un conseil syndical réuni le 20 septembre 1973, décide de ne pas poursuivre l'action engagée (refus de participation au plan de formation) qui devenait trop dangereuse, déposait un préavis de grève avant le 15 octobre et étudia les modalités. L'audience du 23 octobre n'apportait rien sinon la certitude que le ministre ne donnerait aucune suite à notre demande de reclassement. Un préavis de grève était déposé pour le 6 décembre et la C.A. arrêtait les formes d'action qui seraient appliquées à partir de janvier 1974. La grève était finalement déclenchée le 11 décembre; elle fut massivement suivie (80 %) et donna lieu à de nombreux échos dans la presse.

**Le congrès de janvier 1974** confirma la combativité des camarades et décida la suspension de toutes les activités autres que pédagogiques. L'année 1974 sera celle du projet de réforme FONTANET que le S.N.I.E.T. combattra énergiquement aux côtés du S.N.E.S. et de la F.E.N.. Un congrès exceptionnel se tiendra en avril pour dénoncer les dispositions négatives de la réforme. Mes élections présidentielles et la mise en place d'une nouvelle équipe ministérielle ne furent pas de nature à améliorer la conjoncture. M. HABY, le nouveau ministre de l'Education, recevant le S.N.I.E.T. le 22 juin, donna d'abord l'impression qu'un véritable dialogue redevenait possible mais comme aucun moyen nouveau n'était prévu, l'administration HABY se contenta comme les autres de nous bercer d'illusions et de faux espoirs tandis que nos tâches quotidiennes continuaient de s'alourdir et que le ministère perdait son qualificatif de "national". A l'inflation galopante et à la hausse des prix, le gouvernement répondait par de sévères consignes d'austérité. Après le projet avorté de la réforme FONTANET on vit apparaître la réforme HABY et la pseudo-concertation destinée à la promouvoir. Ce nouveau projet témoignait d'une volonté évidente de renforcer la ségrégation scolaire, de placer la formation professionnelle sous la tutelle des employeurs et de réduire l'importance de l'enseignement général.

Le 10 décembre 1974, une journée d'action organisée en commun par les trois syndicats d'inspecteurs (S.N.I.E.T., S.N.I.D.E.N. et S.N.I.J.S.) marquait notre volonté commune d'obtenir un reclassement indiciaire significatif. Cette journée fut suivie le 14 janvier 1975 d'une journée de protestation au cours de laquelle les responsables des trois syndicats étaient reçus par le premier ministre dont l'arbitrage nous permettait d'obtenir une augmentation importante du nombre de postes fonctionnels (30 % de l'effectif au 1/1/76). Les élections au C.E.G.T. qui se déroulèrent le 10 décembre virent le dépôt d'une liste concurrente du S.N.I.E.T., patronnée par le C.N.G.A. où figuraient les noms de deux I.E.T. de Clermont-Ferrand. Les I.E.T. surent déjouer cette basse manœuvre en votant massivement pour mes candidats présentés par le S.N.I.E.T..

Dans ce contexte difficile, le congrès de mars 1975 devait se préoccuper essentiellement du sort de l'enseignement technique dans la cadre de la réforme HABY et des problèmes corporatifs: révision du statut de 1972, amélioration de la situation des élèves inspecteurs, rémunération, fiscalité, devenir des C.E.T. et des I.E.T.. Par ailleurs, les statuts du S.N.I.E.T. furent modifiés pour permettre l'intégration des élèves-inspecteurs et améliorer le fonctionnement du syndicat. En dépit de la politique d'austérité et du projet de réforme HABY qui furent exploités pour geler toutes nos revendications, le S.N.I.E.T. ne "baissait pas les bras" et ne "courbait pas l'échine". Il s'efforçait de relancer l'activité syndicale au niveau des S1 et préparait la réunion du conseil syndical de septembre 1975.

C'est aussi à cette époque que l'introduction de l'enseignement de la "mathématique moderne" donna beaucoup de travail sur le terrain à tous les I.E.T. et plus spécialement aux "scientifiques". Les divers syndicats de professeurs concentraient leurs efforts sur la relation "inspecteurs/inspectés"; ils se trompaient de cible en faisant de l'I.E.T. le bouc émissaire de leurs difficultés alors que l'administration ravie de l'aubaine, ne manquait pas de verser de l'huile sur le feu. A nouveau la généralisation hâtive du contrôle continu et des unités capitalisables apportait un surcroît de travail aux I.E.T..

Les I.E.T. élus à la C.A.P.N. parvenaient, non sans peine, à imposer un calendrier des réunions et des méthodes de travail plus rigoureuses; quant au nouveau C.E.G.T. issu des élections du 10 décembre 1974, il votait massivement au cours de sa première réunion, contre un projet de décret faisant supporter à l'état les charges sociales et fiscales des établissements privés sous contrat simple (ce qui n'empêcha pas le gouvernement de signer ce décret).

Le 4 juin, la C.A. réunie à Toulouse se prononçait fermement contre le projet HABY de "réforme du système éducatif" et demandait aux S1 de se mobiliser avant la présentation de la loi devant le parlement. La C.A.P.N. du 3 juillet 1975 permettait, en application de l'arbitrage rendu par le Premier Ministre sous la pression du S.N.I.E.T. et du S.N.I.D.E.N., de promouvoir 18 I.E.T. à l'échelon fonctionnel ce qui constituait une première étape importante dans notre lutte syndicales en vue d'obtenir l'accès à l'échelon fonctionnel pour tous.

**L'année 1975** fut marquée par la promulgation de la loi HABY en dépit d'une opposition massive et par la publication du nouveau statut des professeurs de C.E.T. qui remettait notamment en cause les modalités de notation et le rôle des I.E.T.. A la suite du Conseil Syndical du 25 septembre, l'action commune du S.N.I.E.T., du S.N.I.D.E.N. et du S.N.I.D.S.L. était relancée en vue d'obtenir l'indice terminal 650. Une lettre ouverte au ministre relative à la dégradation de la situation des I.E.T. était largement diffusée. Le contrôle continu et les unités capitalisables poursuivaient leur carrière "expérimentale" tandis que l'administration lançait une nouvelle expérience qui ne coûtait rien mais qui occupait les esprits : la globalisation.

**L'année 1976** commence avec le blocage des rapports d'inspection des professeurs de C.E.T. en vue de contraindre le ministre à donner des instructions précises, après consultation du S.N.I.E.T., sur la procédure d'appréciation et de notation. Les collaborateurs du ministre font état d'un projet d'intégration des I.E.T. dans le corps des I.P.E.T. et d'accès d'I.E.T. au corps des "inspecteurs académiques" ainsi qu'un projet de grille indiciaire à 8 échelons culminant à l'indice 575. Le passage automatique à l'échelon fonctionnel après 5 ans d'ancienneté au 8ème échelon est envisagé.

Le congrès de mars 1976 confirmera les revendications du S.N.I.E.T. et mettra l'accent sur le refus total de concertation de la part du ministre et de ses collaborateurs. Le ministre HABY prépare les décrets d'application de sa réforme qui se caractérise essentiellement par une déscolarisation massive des enfants "non conceptuels" chers à M. CAPELLE, dans la suite logique des mauvais coups portés par M. PAYE, M. FOUCHER et autre M. ROYER. C'est le recours forcené à "l'alternance" et à l'apprentissage sur le tas, à la grande satisfaction des organisations patronales. Le S.N.I.E.T. s'oppose vigoureusement à ces initiatives rétrogrades qui seront repoussées à une forte majorité par le C.E.G.T. réuni le 25 mai ce qui n'empêchera pas le ministre de passer outre.

Après des mois d'efforts le S.N.I.E.T. obtient enfin la publication d'une circulaire ministérielle relative à la notation des I.E.T. destinée à mettre fin aux errements constatés (notation par certains inspecteurs d'académie). Une décision du Premier Ministre en date du 5 février 1976 permet enfin la nomination de tous les I.E.T. justifiant de 5 ans d'ancienneté au 8ème échelon; cet avantage est le fruit de la lutte opiniâtre menée par le S.N.I.E.T.; 15 I.E.T. purent bénéficier de cette mesure lors de la C.A.P.N. du 15 juin 1976. Hélas, le même Premier Ministre réglementait le droit de grève dans la fonction publique en interdisant notamment les grèves de moins de 24 heures ce qui provoqua une vive réaction du S.N.I.E.T. et de la F.E.N.

A la **rentrée 1976**, la défense du pouvoir d'achat et de la justice fiscale sont les thèmes de la grève du 7 octobre organisée par la F.E.N., la C.G.T. et la C.F.D.T. et à laquelle participe le S.N.I.E.T.. Le devenir des I.E.T. reste la préoccupation la plus grave en raison des menaces contenues dans la réforme HABY tandis que la dégradation du pouvoir d'achat s'accélère avec la mise en place du "plan BARRE". Certains camarades ne voient pas d'autres solutions que d'abandonner le corps des I.E.T. et s'efforcent par tous les moyens, même les moins honorables, d'accéder à d'autres fonctions. Une nouvelle grève de 24 heures pour la défense du pouvoir d'achat est lancée par la F.E.N. pour le 27 janvier 1977; le S.N.I.E.T. s'y associe mais elle est diversement suivie. La nouvelle grille indiciaire des I.E.T. qui n'apporte pas la revalorisation demandée, conduit à un reclassement dans leurs nouveaux échelons : c'est une mesure qui ne coûte rien au gouvernement. Nos interlocuteurs ministériels s'efforcent de nous détourner de nos revendications fondamentales (statut, revalorisation indiciaire etc...) en nous offrant encore de nouveaux "os à ronger" qui ne sont en fait que nouvelles tâches supplémentaires.

**Le 12 avril 1977, le S.N.I.E.T. avait 15 ans** d'existence. Cet anniversaire fut souligné par un éditorial du Secrétaire Général J. MULLER intitulé : "Retour aux sources" et destiné à galvaniser les énergies en cette période difficile. Le congrès de mars 1977 ne pouvait enregistrer aucun progrès en matière de revendication indiciaire ou statutaire; il mandatait la C.A. pour poursuivre dans la voie tracée antérieurement. L'action de nos représentants devait alors se heurter à la léthargie de l'administration centrale dans l'attente des élections législatives de mars 1978. La grève nationale du 24 mai (défense du pouvoir d'achat) est peu suivie par les I.E.T. les syndicats de personnels de C.E.T. lancent de nouvelles offensives contre l'inspection et la notation. A la C.A.P.N. du 17 juin 1977, les représentants de l'administration font preuve d'un autoritarisme

inhabituel. Le S.N.I.E.T. doit lutter contre l'ingérence de certains I.P.R. dans les L.E.P.; se préoccuper de la situation difficile des I.E.T. "Apprentissage" et "Formation Continue" ainsi que la résorption de l'auxiliaire.

Les **élections de mars 1978** faisaient apparaître un partage des électeurs en deux groupes sensiblement égaux : le groupe des électeurs qui souhaitaient "un changement de société" et celui des électeurs favorables à la majorité sortante. Mais le scrutin majoritaire permettait finalement à la majorité sortante de se maintenir au pouvoir : des espoirs syndicaux s'envolaient mais la longue période de sommeil pré-électoral prenait fin et le S.N.I.E.T. devait "repartir à zéro" une fois de plus. Il fallait redéfinir le place et le domaine de compétence en tenant compte de la "réforme du système éducatif"; nous proposons que les I.E.T. soient les inspecteurs pédagogiques, académiques pour toutes les formations de niveaux IV et V des secteurs publics ou privés. Le S.N.I.E.T. dénonçait une fois de plus les inconvénients du système des "professeurs chargés de mission d'inspection" et réclamait enfin l'étude sérieuse de la carte nationale de l'Inspection de l'Enseignement Technique pour mettre fin aux changements incessants décidés par l'administration dans les appellations des spécialités d'inspection et la définition des domaines de compétence correspondants. Il revendiquait enfin une révision indiciaire susceptible de corriger le déclasserement des I.E.T. et de tenir compte de l'élévation du niveau de qualification.

A l'issue du **congrès de novembre 1978**, l'analyse du scrutin pour l'élection de la nouvelle C.A. faisait apparaître, pour la première fois au S.N.I.E.T., des manœuvres politiciennes concertées en vue d'éliminer certains camarades en raison de leurs opinions politiques. Cette "chasse aux sorcières de gauche" a failli conduire à l'impossibilité d'élire le bureau et le secrétaire général, voire même à l'éclatement du S.N.I.E.T. et à sa disparition. Il a fallu le courage et la sagesse de nos militants les plus actifs mais aussi les plus visés, pour échapper à la catastrophe. Les élections à la C.A.P.N. qui clôturèrent l'année 1978 traduisirent le malaise provoqué au S.N.I.E.T. par quelques activistes.

L'**année 1979** débuta par la remise en ordre de notre organisation syndicale et par la reprise du dialogue avec l'administration centrale, par la poursuite des travaux de la commission ministérielle chargée de l'étude des spécialités d'inspection et des domaines pédagogiques correspondants. Ces travaux n'aboutiront à aucun résultat concret en dépit du nombre des réunions et du travail important fourni par le S.N.I.E.T..

Après les réformes "FONTANET" et "HABY", le nouveau ministre M. BEULLAC et son collègue M. LEGENDRE préparaient leur projet notamment sur la formation "par alternance" tandis que les "séquences éducatives" se généralisaient difficilement. A propos du "relevé des conclusions" entre le ministre et la F.E.N., le S.N.I.E.T. entra en conflit avec sa fédération au sujet des "séquences éducatives" qu'il dénonçait comme une alternance larvée et à cause de notre opposition constante de participer aux luttes des "tendances" chères à la F.E.N.. Les choses finirent par s'arranger et la F.E.N. soutiendra notre revendication indiciaire mais hélas sans résultat. Les négociations salariales marquaient le pas. Une vaste campagne de presse tendait à faire croire que les fonctionnaires étaient trop nombreux, trop payés et trop protégés : ce sont des "nantis"! Le S.N.I.E.T. participait à 40 % à la grève nationale du 17 mai 1979 pour la défense du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Les I.Ap. (Inspecteurs de l'Apprentissage) défendaient un projet de statut très prétentieux. Le ministre voulait supprimer le recrutement des P.E.G. menaçant ainsi l'enseignement général dans les L.E.P. au nom du "savoir minimal". L'"expérience" du contrôle continu lancée en 1972 poursuivait son extension sans que la moindre conclusion sérieuse soit dégagée.

A la rentrée de 1979, le camarade Max DEVAUX qui constitua d'importants dossiers notamment sur les frais de déplacement et la fiscalité, prenait sa retraite mais n'abandonnait pas le S.N.I.E.T. pour autant puisqu'il s'occupe depuis des dossiers de retraite en liaison avec les services de La Baule. Le congrès de décembre 1979 montrait tout l'intérêt des I.E.T. pour les problèmes posés par la formation des maîtres et pour celle des élèves, par la mise en place de la formation par alternance présentée par le pouvoir comme une panacée mais ils dénonçaient les dangers qu'il s'agisse des "séquences éducatives" ou des C.F.A.. Mais les préoccupations essentielles étaient corporatives : pouvoir d'achat, reclassement indiciaire, revalorisation des indemnités, amélioration des conditions de travail etc... Le congrès adoptait des moyens d'action pour faire aboutir nos revendications témoignant ainsi de la combativité retrouvée. C'est à ce congrès que J. MULLER qui avait assuré le secrétariat général sans interruption depuis septembre 1971, partait à la retraite et laissait à sa place J. LAFON. On notait également un grand renouvellement de la C.A. où de nombreux jeunes camarades prenaient la relève des anciens prouvant ainsi la vitalité du S.N.I.E.T. La nouvelle équipe reprenait nos éternelles revendications et s'efforçait de proposer des formules fraîches telles que l'échelon fonctionnel à "trois barreaux". La modification du taux de syndicalisation figurèrent parmi les objectifs de la C.A..

En dépit des efforts de nos responsables syndicaux, la combativité des I.E.T. s'émoussait et la grève du 25 avril 1980 fut peu suivie. Le ministre BEULLAC lançait une manœuvre de diversion en proposant une modification des "rythmes scolaires" qui occupa beaucoup les esprits (ce qui était sans doute l'objectif essentiel).

L'**année 1980** fut marquée par une amélioration de nos relations avec la F.E.N. et nos responsables eurent même, un moment, l'espoir d'obtenir l'appui décisif de la F.E.N. dans notre action revendicative. La loi du 12 juillet 1980 et les décrets d'application institutionnalisèrent l'alternance et constituaient une nouvelle étape pour placer les formations professionnelles sous le contrôle des employeurs et de leurs organisations. L'année 1980 connut, comme les précédentes, de nouvelles mesures gouvernementales en faveur de l'enseignement privé sous contrat c'est à dire l'enseignement catholique, tandis que l'austérité continuait de sévir dans le secteur du service public.

Après maintes difficultés liées à l'organisation des "journées administratives", le congrès du S.N.I.E.T. put enfin se réunir les 4 et 5 février 1981. Le bilan de l'activité syndicale était maigre en raison de la conjoncture politique et économique et la totalité de nos revendications insatisfaite. Notre secrétaire général J. LAFON prenait sa "retraite syndicale" et c'est B. DUPART qui fut élu pour le remplacer. Le très petit nombre de participants à la deuxième journée du congrès apportait la preuve du découragement de nombreux camarades écœurés par l'attitude systématiquement hostile de nos interlocuteurs ministériels. Les motions adoptées montraient que nos revendications n'ont pas varié depuis des années : reclassement, avenir de la fonction, conditions de travail, régime indiciaire etc.. Pour la première fois, le S.N.I.E.T. envisageait d'organiser un congrès indépendamment des "journées administratives".

En 1981, on assiste à de nouvelles initiatives ministérielles pour développer l'apprentissage et l'alternance, le contrôle continu et les unités capitalisables etc. qui accaparent l'activité de beaucoup de collègues au détriment de la mission pédagogique fondamentale. La menace de transfert du C.F.I.E.T. à l'E.N.N.A. de PARIS NORD déclenche une vive réaction du S.N.I.E.T.. Le projet sera finalement abandonné. Les mesures visant à drainer la taxe d'apprentissage au profit des C.F.A. au



détriment des établissements publics conduisent le S.N.I.E.T. à mettre au point un projet pour réformer totalement le système de répartition de cette taxe. Ce projet restera sans suite. L'autoritarisme étant promu au rang de vertu par le ministre BEULLAC, nos rapports deviennent de plus en plus tendus au point que nos élus à la C.A.P.N. se trouvent en conflit avec les représentants de l'administration.

Le Conseil Syndical réuni les 12 et 13 novembre 1981 ne permet pas de relancer l'action syndicale qui s'enlise : la C.A. n'a pas de véritable animateur et n'a pas su profiter des changements politiques importants liés à l'arrivée de la gauche au pouvoir et à la nomination de M. SAVARY comme ministre de l'Education Nationale. L'année 1982 fut une année perdue.

Le **Congrès des 2 et 3 février 1983** ne manque pas de souligner cette carence et se prononce massivement contre le rapport présenté par le secrétaire général B. DUPART. Il élit une nouvelle C.A. où l'on trouve beaucoup de "jeunes" mais où l'on retrouve quelques anciens bien décidés à remonter la pente. René JALLU accepte la lourde charge de secrétariat général et la nouvelle équipe se mettra courageusement au travail sur la base des sept motions adoptées par le Congrès. L'espoir renaissait dans le cœur des I.E.T. mais les événements devaient hélas prouver que, même avec un ministre socialiste, les choses ne seraient pas faciles et que les I.E.T. demeureraient les "mal aimés" du pouvoir en dépit des déclarations officielles sur le développement de l'Enseignement Technique telles que celles que nous avons pris l'habitude d'"entendre depuis plus de 40 ans. C'est l'heure de la "rénovation de l'Enseignement Technique"... "instrument essentiel de la lutte contre le chômage et contre les inégalités..." mais c'est aussi l'heure de la "rigueur" qui a remplacé l'"austérité". le gouvernement attend beaucoup des I.E.T. mais il n'est pas disposé pour autant à satisfaire la moindre de leurs revendications. C'est donc dans ce climat politique et social difficile que le S.N.I.E.T. doit évoluer. Il s'adresse non seulement au ministre de l'Education (redevue nationale) mais aussi au Premier Ministre M. MAUROY pour exposer une fois de plus ses revendications et ses arguments. La C.A. crée des commissions de travail spécialisées (corporative, pédagogique, etc...) qui remettent sur le métier les thèmes définis par le congrès. Par ailleurs la C.A. doit faire face à de nombreux problèmes nouveaux tels que la tentative d'intégration des I.Ap. dans le corps des I.E.T.. Les élus à la C.A.P.N. s'efforcent d'obtenir une amélioration du fonctionnement de cette commission (calendrier, publication des postes vacants et créés etc...°

Une demi-journée d'action organisée pour obtenir le remboursement des frais de déplacement dans les délais raisonnables est suivie par 70 % des I.E.T. le 12 décembre 1983. La campagne de presse engagée par la plupart des S1 finira par émouvoir l'administration et les parlementaires ce qui permettra de régler ce problème irritant.

Grâce aux efforts du Bureau et de la C.A. l'organisation du S.N.I.E.T. s'améliore et de nombreux S1 retrouvent leur combativité. Cependant, le taux de syndicalisation reste encore insuffisant (72 %); ce phénomène touche essentiellement 5 ou 6 académies ce qui est inquiétant. Le brusque changement d'attitude à l'égard des professeurs "chargés de mission d'inspection" que d'aucuns envisagent de syndiquer au S.N.I.E.T. n'est peut être pas étranger à cette situation.

Le S.N.I.E.T. s'associe à l'action lancée par la F.E.N. et le C.N.A.L. pour la défense de la laïcité gravement menacée par le lobby de l'école privée où l'on retrouve non seulement les associations de parents d'élèves mais surtout la hiérarchie de l'église catholique et de nombreux parlementaires de droite dont l'objectif évident est de provoquer une crise et de déstabiliser le gouvernement. Avec la F.E.N., le S.N.I.E.T. réclame la création d'un "grand service public, laïque unifié" comprenant l'apprentissage.

**Le ministre SAVARY reçoit le S.N.I.E.T. le 8 juin 1984.** Nos représentants lui exposent nos objectifs et nos arguments mais si le ministre confirme sa volonté de "réhabiliter l'Enseignement Technique" et s'il laisse entrevoir quelques espoirs de solution, il parle surtout de la nécessité d'attendre la sortie de la crise. Constatant une fois de plus que les I.E.T. sont mal connus, même au plus haut niveau, le S.N.I.E.T. réalise une plaquette intitulée : "Qui sont les I.E.T.?" reprenant ainsi une initiative lancée 20 ans auparavant. La C.A. et la commission pédagogique conduisent des études approfondies sur de multiples sujets à la mode : réforme des structures en amont des L.E.P., réforme des formations assurées par les L.E.P., contrôle continu etc... tandis que la commission corporative met au point un dossier revendicatif et appelle l'attention de la F.E.N. sur la nécessité de lutter pour un rattrapage des rémunérations et le maintien du pouvoir d'achat.

C'est à cette période que le ministre SAVARY retire son projet de loi sous la pression des manifestations orchestrées par l'église catholique. Cette reculade historique marquera fortement l'opinion publique et sèmera l'amertume dans les rangs de la gauche qui devait dès lors limiter ses objectifs à la défense de la qualité du service public d'éducation. Le grand projet de décentralisation du gouvernement ne manque pas d'avoir des incidences sur l'activité syndicales car des menaces réelles pèsent sur le sort des I.E.T. en raison du transfert de compétence vers les régions.

A la rentrée de 1984, nous avons, une nouvelle fois, changé de ministre : M. CHEVENEMENT remplaçait M. SAVARY. L'une des premières initiatives du nouveau ministre inquiéta fort les I.E.T. qui avaient été "oubliés" dans la distribution de la "lettre de rentrée". Ce n'était sans doute qu'un oubli mais le S.N.I.E.T. devait pourtant revenir à la case départ avec de nouveaux interlocuteurs ministériels totalement ignorants de nos fonctions, de nos difficultés et de nos revendications.

**Le Congrès des 6 et 7 février 1985** fut très méticuleusement préparé et organisé; le bulletin n° 123 fut entièrement consacré à la publication des textes préparatoires. Ce congrès fut honoré de la présence du Secrétaire d'Etat M. CARRAZ escorté de quatre hauts responsables à qui furent posées les questions fondamentales relatives aux revendications des I.E.T.. Le rapport d'activité très dense reflétait le travail considérable fourni par le bureau et la C.A. . Neuf conseillers sortants furent réélus à la nouvelle C.A. ce qui témoignait de la confiance qui leur était accordée en dépit des basses manœuvres politiciennes vigoureusement dénoncées par de nombreux camarades et notamment par D. HARRANGER. René JALLU était réélu au poste de Secrétaire Général et la nouvelle équipe comportant six nouveaux élus se mit rapidement au travail sur la base des treize motions adoptées par le Congrès.

Les sujets nouveaux ne manquent pas de se présenter : statut de la fonction publique, création de formations de niveau IV dans les L.E.P., loi programme pour l'enseignement technologique etc... La C.A. se préoccupe toujours du taux de syndicalisation et se fixe comme premier objectif d'atteindre l'effectif de 300 adhérents. Cinq commissions sont organisées pour répartir les tâches. Le S.N.I.E.T. enregistre quelques succès ponctuels tels que la décharge syndicale du secrétaire général mais les revendications fondamentales demeurent insatisfaites en dépit du dialogue établi avec nos nouveaux interlocuteurs, dialogue qui se limite à des "audiences de courtoisie" au cours desquelles on constate la pratique du double langage : "celui d'un Secrétaire d'Etat sans pouvoir et celui d'un Ministre sans moyens". Le gouvernement FABIUS ne semble pas mieux disposé à notre égard que celui de MAUROY puisque les I.E.T. sont oubliés dans le projet de loi programme. A vrai dire, on continue à mal nous connaître au ministère puisque les collaborateurs du ministre posent lors de l'audience du 14 juin 1985, des questions élémentaires sur l'effectif des I.E.T. le nombre de professeurs par I.E.T. etc... Ils repoussent nos revendications catégorielles pour des raisons de "rigueur budgétaire". Après l'"austérité" de droite nous subissons la "rigueur" de gauche.

Un gros effort est fait par la C.A. en vue d'améliorer la formation et l'évaluation au C.F.I.E.T.. une nouvelle façon de résoudre le vieux problème de notre reclassement indiciaire est proposé : c'est le projet de création d'un corps unique pour l'inspection du second degré. La commission des retraités propose une réunion annuelle des I.E.T. retraités et la mise au point d'une plaquette 'dossier de départ en retraite'.

A l'appel de la F.E.N. une manifestation importante se déroule le 29 mai 1985 pour réclamer "des moyens pour le changement".

La réunion de la C.A.P.N. du 20 juin 1985 prouve que l'autoritarisme de gauche n'a rien à envier à celui de droite. Le dialogue est toujours aussi difficile et le fonctionnement de la commission est toujours aussi mauvais.

Le projet de statut d'un corps à deux grades pour les professeurs de lycée professionnel suscite de vives inquiétudes chez les I.E.T. qui restent fermement attachés au principe de l'unification des personnels enseignant et de l'inspection du second degré.

**Le Conseil National du S.N.I.E.T. réuni le 22 octobre 1985** réaffirme sa volonté d'une promotion de l'Enseignement Technique mais aussi d'un nouveau statut de l'I.E.T. qui s'inscrirait dans cette politique. Il décide d'organiser une journée d'action le 5 novembre pour soutenir le projet de statut élaboré par le S.N.I.E.T. ainsi qu'une action à long terme à partir du 1er décembre au cas où une négociation ne serait pas engagée.

Le projet de statut commun de l'inspection du second cycle fait l'objet de nombreuses rencontres avec le S.N.I.P.R. , l'inspection générale et les autorités ministérielles mais il apparaît que nos interlocuteurs connaissent mal les I.E.T. et parfois les méprisent.

La loi programme est adoptée par le Parlement et mise en œuvre dans la précipitation du départ car les autorités politiques se polarisent sur les élections législatives de mars 1986 que les sondages donnent pour favorables à la droite. Il faut hélas constater que le début de l'année 86 n'apporte pas la moindre avancée mais les échéances politiques ne ralentissent pas l'activité de la C.A. qui envisage une convocation d'un congrès extraordinaire avant la fin de l'année scolaire et l'organisation d'une grève pour le 6 février 1986 qui sera d'ailleurs peu suivie. Le Secrétaire Général adresse une lettre au Président de la République pour rappeler les promesses non tenues et signaler la dégradation de la situation.

Le conseil syndical du 5 mars constate que la combativité des I.E.T. a baissé, que le désespoir et la résignation s'emparent des esprits et que certains ont choisi comme "bouc émissaire", la C.A. et ses meilleurs militants dont quelques uns font même l'objet de calomnies politiciennes. Le S.N.I.E.T. se trouve une nouvelle fois au bord d'une crise grave dont il n'avait pas besoin dans la conjoncture présente. Il faut réunir un congrès les 6 et 7 mai (congrès qui sera organisé pour la première par représentation) pour sortir de l'impasse. Pendant ce temps, comme certains l'avaient prévu, le scrutin de mars 1986 permettait à la droite d'obtenir la majorité à l'Assemblée Nationale. M. CHIRAC s'installait à Matignon et M. MONORY rue de Grenelle. L'organigramme du ministère est profondément modifié et, comme à chacun des changements de ministre, le S.N.I.E.T. se trouve devant de nouveaux organisateurs : il faut repartir, une fois de plus, à la case départ.

Le congrès des 6 et 7 mai adoptera le rapport d'activité du Secrétaire Général R. JALLU par 97 % des suffrages exprimés ce qui était un bel hommage rendu au travail de la C.A. et du bureau sortants : le temps de la calomnie était passé. La nouvelle C.A. ressemblait beaucoup à l'ancienne et le nouveau bureau se distinguait surtout par une permutation entre JALLU et HARRANGER qui se chargeait du Secrétariat Général.

La nouvelle équipe syndicale était reçue le 12 mai à l'Hôtel Matignon, par le Conseiller du Premier Ministre, M. DURAND. Il y avait bien longtemps que le S.N.I.E.T. avait été reçu à ce niveau. Tous les problèmes importants sont abordés; M. DURAND n'exprime aucune opposition de principe mais renvoie le S.N.I.E.T. au Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle, Mme CATALA. Le travail de la C.A. s'inscrit dans le cadre des 18 motions adoptées par le congrès et montre que le programme d'activité est copieux. Le S.N.I.E.T. améliore son équipement (photocopieur, micro-ordinateur, imprimante, répondeur téléphonique) pour travailler dans de meilleures conditions.

R. JALLU et G. BOURTHOUMIEU représentent les I.E.T. au C.E.G.T.. Les I.E.T. sont à nouveau représentés au C.S.E.N. (R. JALLU) mais en qualité de "membres de l'administration désignés par le ministre". ce qui ne facilitera pas la tâche de notre représentant.

A la **rentrée 1986**, le S.N.I.E.T. fait paraître un bulletin "hors série" pour faire mieux connaître notre syndicat et maintenir l'effectif des adhérents qui atteint l'objectif des 300. On y trouve également un appel en direction des S1 pour renforcer nos structures.

La rentrée 1986 marque aussi la reprise des audiences avec nos nouveaux interlocuteurs ministériels auprès desquels il faut reprendre le travail d'information, rappeler nos revendications, formuler les avis du S.N.I.E.T. sur les problèmes d'actualité (P.L.P.2, C.A.P., B.E.P., Bac Professionnel, etc...). Un projet de grille indiciaire pour les "I.P.R. des L.P." avec évaluation de l'incidence financière du reclassement des I.E.T. est élaboré. Le vieux problème du remboursement des I.E.T. au taux de stage refait surface une fois de plus; il faut donc relancer les démarches et les interventions pour faire cesser cette tracasserie administrative. Une pétition reçoit beaucoup de signatures.

Le ministre MONORY déclare qu'il veut accroître l'autorité des corps d'inspection et de direction mais aucun moyen nouveau n'est prévu pour faire face à l'accroissement des charges : aucune création de poste d'I.E.T. n'est inscrite au budget 1987. Le S.N.I.E.T. préférerait que le ministre s'inquiète plutôt de la reconnaissance du niveau de compétence des I.E.T. et de leurs conditions de travail.

Le 13 novembre, les retraités se retrouvent pour la deuxième fois à l'occasion de la journée nationale qui leur est réservée.

Les réunions du C.S.E.N. des 27 et 28 novembre font apparaître une dégradation des relations entre l'administration et les représentants du personnel en raison du refus de concertation.

L'année 1986 s'achève avec le puissant mouvement des étudiants contre le projet DEVAQUET et l'année 1987 commence avec des grèves dans le secteur nationalisé (S.N.C.F., E.D.F.). on assiste aux premières privatisations mais aussi aux atteintes graves contre la Sécurité Sociale. Le climat se dégrade ce qui ne laisse rien présager de bon en ce qui concerne la satisfaction de nos revendications.... Mais en 1987, le S.N.I.E.T. fêtera son 25ème anniversaire; on peut espérer que cet événement sera marqué par un regain de combativité des I.E.T. et par un effort de cohésion face à l'attitude négative des pouvoirs publics.

L'histoire du S.N.I.E.T. ne serait pas complète si l'on n'évoquait pas les éléments qui font son originalité et qui expliquent parfois les difficultés rencontrées. Au cours d'une carrière, la fonction d'inspecteur ne s'exerce nécessaire qu'à la suite d'une, voire deux autres fonctions de sorte que le S.N.I.E.T. est, pour la plupart de ses adhérents, un deuxième ou un troisième

syndicat. Chacun de nous a eu l'occasion de militer auparavant dans divers syndicats du secteur industriel ou commercial, dans divers syndicats d'enseignants appartenant à la F.E.N., à la C.G.T. ou à d'autres confédérations. Ils y ont pris des habitudes et des méthodes de travail différentes qui font certes la richesse du S.N.I.E.T. mais qui créent aussi des difficultés d'intégration.

Le S.N.I.E.T. est un "petit" syndicat par son effectif ce qui constitue un handicap du fait que la puissance d'une organisation se mesure d'abord à partir de ce critère. Cette faiblesse est ressentie aussi bien au sein de notre propre fédération dominée par des syndicats plus "gros" tels que le S.N.I. ou le S.N.E.S. que vis à vis des pouvoirs publics qui ne craignent guère les réactions de quelques centaines de fonctionnaires. De plus, les I.E.T. sont disséminés sur le plan national et ne constituent, sur le terrain, que de très petits groupes organisés dans les S1, isolés dans leurs académies en dépit des efforts de leurs responsables nationaux. La dimension du S.N.I.E.T. explique pourquoi il a toujours refusé de s'organiser en "tendances" comme il est de règle à la F.E.N. mais ces tendances existent, bien qu'elles ne soient pas structurées, ce qui contraint nos militants à dépasser les rivalités des "courants de pensée" au profit des intérêts généraux de l'ensemble des adhérents; certaines manœuvres de congrès ont montré que ce n'est pas toujours facile.

Le S.N.I.E.T. est un syndicat d'inspecteurs essentiellement pédagogiques qui ne détiennent aucun pouvoir du fait qu'ils n'appartiennent pas à la hiérarchie administrative. Ses initiatives ne sont pas soutenues par les syndicats d'enseignants qui persistent à considérer l'inspecteur comme un contrôleur contesté. Ses actions ne sont pas de nature à gêner sérieusement l'administration et encore moins les usagers du service public ce qui donne parfois une impression d'impuissance.

Le service d'un inspecteur ne se définit pas par un horaire, un emploi du temps ou un tableau de service mais par une mission globale de sorte qu'un arrêt de travail peut passer inaperçu ce qui explique les difficultés de l'administration pour établir une liste d'inspecteurs en grève.

Il est assez remarquable de constater qu'en dépit de toutes ces particularités qui constituent autant de handicaps, le S.N.I.E.T. a réussi à se maintenir contre vents et marées pendant 25 ans. A défaut de grandes victoires ou de manifestations spectaculaires, le S.N.I.E.T. a mené une action persévérante et obtenu des succès grâce à sa cohésion et à l'opiniâtreté de ses militants qui sont des bénévoles et non des professionnels du syndicalisme. Le S.N.I.E.T. a non seulement le mérite d'exister et de rassembler une très grande majorité des collègues mais aussi d'avoir réussi à défendre les intérêts matériels et moraux des collègues en difficulté comme ceux de l'ensemble du corps. On peut, sans vanité, dire que si le S.N.I.E.T. n'avait pas existé, le sort des I.E.T. en eut été fortement affecté.

Il reste encore beaucoup à faire pour que les I.E.T. trouvent enfin la place qui devrait leur être. Ce sera le rôle du S.N.I.E.T. de poursuivre la lutte engagée depuis 1962, pour obtenir un jour les résultats pour lesquels tant d'anciens se sont battus.

C'est donc ici que s'achève l'histoire des 25 premières années du S.N.I.E.T., histoire que je me suis efforcé de relater avec objectivité et sans passion, tâche qui m'est apparue difficile du fait qu'on ne peut être tout à fait impartial lorsqu'on a soi-même participé de près aux événements et lorsqu'il s'agit de l'histoire d'un enfant qu'on a porté sur les fonts baptismaux. On me pardonnera, je l'espère, les oublis volontaires et involontaires ainsi que les interprétations trop personnelles.

Je souhaite que les moins jeunes trouvent à la lecture de ces pages, l'occasion de se rajeunir et que les I.E.T. de fraîche date y puisent de bonnes raisons de poursuivre la lutte opiniâtre menée par leurs prédécesseurs pour la défense des intérêts matériels et moraux des I.E.T.

Cette courte histoire montre que la vie du S.N.I.E.T. a été le plus souvent un éternel recommencement et que nos revendications essentielles, si elles ne sont jamais contestées, n'ont toujours pas été satisfaites. Ce n'est pas une raison pour se laisser aller au découragement; il faut au contraire, trouver les moyens de faire céder les pouvoirs publics grâce à la valeur de notre argumentation certes, mais aussi, s'il le faut, grâce à l'action vigoureuse et unanime de tous les I.E.T. solidaires des responsables qu'ils ont démocratiquement choisis. Ce serait le plus beau cadeau d'anniversaire.

